



Bibliothèque régionale Avry

Règlement du prêt

Inscription

La BRA est ouverte à tous les habitants selon l'horaire indiqué.

Toute personne désirant emprunter des documents doit s'inscrire au préalable. Les tarifs appliqués varient en fonction du lieu de résidence de l'usager.

Communes signataires de la convention <i>(Autigny - Avry- Chénens - Cottens - La Brillaz - Matran - Ponthaux - Prez)</i>	Hors convention
Enfant jusqu'à 16 ans : gratuit	Enfant jusqu'à 16 ans : Fr. 10.-
Apprenti - étudiant : Fr. 15.-	Apprenti - étudiant : Fr. 20.-
Adulte : Fr. 30.-	Adulte : Fr. 50.-
Lecteur occasionnel Fr. 2.- par livre pour 4 semaines	

Prêt

Le lecteur peut emprunter jusqu'à **8 documents** pour une durée de **4 semaines**.

Le délai de prêt peut être prolongé si le livre n'est pas réservé.

Avec un abonnement enfant, il n'est pas possible d'emprunter un livre pour adultes.

L'usager répond du dommage causé par la perte ou la détérioration des ouvrages empruntés à son nom. Il est prié d'en vérifier l'état avant de les emporter et d'en signaler toute défectuosité. Si un ouvrage est égaré ou abîmé, le lecteur est tenu de le remplacer ou d'en payer la contre-valeur.

Il s'abstiendra de réparer lui-même les dégâts éventuels, de faire des annotations.

Il transportera les livres dans un emballage adéquat.

Réservation

Le lecteur peut réserver un roman (1 volume par série) ou un documentaire pour autant que celui-ci ne soit pas disponible au moment de la réservation. Albums, BD ou revues ne peuvent être réservés.

Rappels

A l'échéance du prêt, un rappel écrit est adressé au lecteur qui n'a pas restitué ses livres dans les délais. La taxe de retard pour les frais de rappel est de Fr. 5.- pour le 1er rappel, Fr. 12.- pour le 2ème rappel et Fr. 22.- pour le 3ème rappel. Après 3 rappels, les livres sont facturés.